

MAIRIE
DE
SORANS - LES - BREUREY
70190

téléphone/fax : 03 84 91 73 38
MEL : mairie.soranslesbreurey@orange.fr

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 21 octobre 2016 à 20H00 – Séance ordinaire

Présents : MM : R. MUNEROT, T. ALLEMAND, G. DEMOULIN, J. MARCHAL, J. CHAVY

MMES : G. FERRAND, Y. DERAY, Y. ALLEAUME, C. MONNIER

Absent excusé : D. DUBILLARD

Absent :

Date de la convocation : 14 octobre 2016

Urbanisme : information

- Dossiers déposés : 2 CU et 1 DIA
- Dossiers accordés : 2 DP

1. Services eau et assainissement

- Tarifications 2017 : présentation et informations

Monsieur le Maire présente les documents relatifs aux services eau et assainissement.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le projet présenté par le Maire et l'autorise à signer tous documents nécessaires.

- Décision modificative n°1

Monsieur le Maire explique qu'il convient de modifier le chapitre 011 du budget eau, les dépenses d'électricité et de maintenance étant plus élevées que prévu au BP. Il propose les modifications suivantes :

- RF Article 704 (travaux) : + 4 000.00 €,
- DF article 6061 (électricité) : + 2 000.00 €,
- DF article 6156 (maintenance) : + 2 000.00 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, les propositions de modifications budgétaires présentées par le Maire et l'autorise à signer tous les documents nécessaires.

2. Fermeture de poste

Monsieur le Maire explique que, suite au transfert de l'école primaire de la commune de Sorans-lès-Breurey au pôle éducatif de Perrouse sans transfert du personnel communal chargé du ménage des salles de classe, il convient de fermer le poste d'adjoint technique 2^{ème} classe de 5 heures 30 hebdomadaires au 31 octobre 2016.

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 97 ;
- Vu le tableau actuel des effectifs de la collectivité,
- Vu la saisine du comité technique envoyée le 18 octobre 2016,

CONSIDERANT la nécessité de supprimer l'emploi de l'agent chargé du ménage des salles de classes communales au grade d'adjoint technique 2^{ème} classe pour 5 heures 30 hebdomadaires créé par délibération en date du 26 septembre 2014 pour les raisons suivantes :

- transfert de l'école primaire de Sorans-lès-Breurey au pôle éducatif de Perrouse par décision du conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays Riolois, sans transfert du personnel chargé du ménage des salles de classes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- décide la suppression, à compter du 31 octobre 2016, d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet à hauteur de 5 heures 30 minutes hebdomadaires (soit 5.5./35^{ème} d'un temps plein),
- autorise le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

3. Affouage 2016 – 2017

- Liste des affouagistes

Le Maire présente la liste des affouagistes qui compte 12 inscrits pour Sorans et 9 pour Breurey.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la liste des affouagistes présentée par le Maire.

- tarification

Le Maire propose de reconduire le tarif d'affouage actuel, soit 4 € du stère.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte la proposition du Maire et décide de maintenir le tarif d'affouage à 4.00 € du stère pour la saison 2016 – 2017.

4. Questions diverses

Recensement du 19 janvier au 18 février : l'agent recenseur sera rémunéré à hauteur de 1000 euros brut, la commune prévoira les crédits nécessaires au budget 2017. Les personnes intéressées sont priées de se signaler en mairie.

Conseil départemental 70 : une assistance technique est disponible au niveau du suivi de la station d'épuration. La convention arrive à son terme, cette dernière sera renouvelée jusqu'au transfert de la compétence à la Communauté de Communes du Pays Riolois.

L'école de Perrouse envisage éventuellement de faire un marché de Noël à la salle des fêtes de Sorans.

Site internet : un abonnement à Campagnol.fr a été choisi pour réaliser le site internet de la commune.

Contrat groupe d'assurance statutaire : La commune a décidé d'adhérer au contrat groupe d'assurance statutaire

11 novembre : une cérémonie sera organisée à la mairie dès 11h00.

Liste électorale : la commission de révision des listes se fera mi-novembre. Un courrier sera envoyé aux personnes concernées par une radiation.

A Sorans-les-Breurey, le 21 octobre 2016

Le Maire,

Rémy MUNEROT

The image shows several handwritten signatures in black ink. One signature is clearly legible as 'Remy Munerot'. Other signatures are more stylized and difficult to read, but some appear to include the word 'Munerot' or similar variations. There are also some scribbles and marks that do not form recognizable text.